

Date de dépôt : 24 juin 2019

Rapport

de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO pour l'année 2017 (CIP HES-SO)

Rapport de M. Patrick Saudan

Mesdames et
Messieurs les députés,

Vous trouverez en annexe le quatorzième rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO, relatif à l'année 2017 (CIP HES-SO).

Pour rappel, le premier rapport (RD 551) avait été déposé le 11 novembre 2004, les plus récents ayant été ceux portant sur l'année 2014 (RD 1075, déposé le 8 janvier 2015), sur l'année 2015 (RD 1140, déposé le 22 avril 2016), sur l'année 2016 (RD 1185, déposé le 1^{er} juin 2017).

Ce rapport a été transmis conjointement aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura. Il a été rédigé par M. Joachim Rausis, député au Grand Conseil valaisan et président pour 2017 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO. Il a pour ce faire été aidé par le secrétaire de la commission, M. Yvan Cornu, du secrétariat général du Grand Conseil vaudois.

Je vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre la recommandation de la commission et de prendre acte de ce rapport.

Annexe : Rapport annuel 2017 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)

RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Conformément aux dispositions de la convention régissant la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des parlements qui y ont délégué leurs membres (sept par canton). Le présent rapport couvre l'année 2017.

Pour rappel, selon l'article 10, aliéna 2 de la Convention sur la HES-SO (entrée en vigueur le 01.01.2013), la Commission interparlementaire est chargée du contrôle parlementaire coordonné de la HES-SO sur :

- a. les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ;
- b. la planification financière pluriannuelle ;
- c. le budget annuel de l'institution ;
- d. les comptes annuels ;
- e. l'évaluation des résultats obtenus par l'institution.

Toutes les lois cantonales d'application de la Convention intercantonale HES-SO sont désormais en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

1. PRÉAMBULE

Le Bureau de la commission 2017 était composé des présidents des délégations cantonales, soit de :

M. Joachim Rausis (VS), Président

M. Dave von Kaenel (BE), Vice-président

Mme Solange Berset (FR)

M. Denis Olivier Maillefer (VD), remplacé en cours d'année par Mme Sonya Butera (VD)

Mme Caroline Gueissaz (NE), remplacée en cours d'année par M. Julien Spacio (NE)

M. Jean-Michel Bugnion (GE), remplacé en cours d'année par M. Patrick Saudan (GE)

Mme Emmanuelle Schaffter (JU), remplacée en cours d'année par Mme Valérie Bourquin (JU)

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La commission a siégé à trois reprises en 2017 soit les 13 mars, 26 juin et 20 novembre. Ces séances plénières ordinaires ont été précédées de trois séances du Bureau pour préparer les travaux de la commission.

A l'invitation du Président, une réunion supplémentaire du Bureau, le 27 octobre 2017, a permis aux membres de découvrir le centre de simulation sismique situé au sein de la Haute école d'ingénierie (HEI) de Sion, puis de visiter le chantier de la nouvelle HEI dans le secteur du campus Energypolis, tout proche de la gare. Initié par l'Etat du Valais avec le soutien de la Ville de Sion, ce campus de grande envergure permettra au Valais d'offrir un partenariat unique et durable entre une EPF et une HES, dans un esprit de complémentarité.

2. COMPTES 2016 ET BUDGET 2018

CONSTITUTION D'UN FONDS DE COMPENSATION POUR L'ENSEIGNEMENT

Tant le bouclage que le budget ont été approuvés par le Comité gouvernemental dans sa séance de juin 2017. De plus, ce dernier a accepté la constitution d'un fonds de compensation pour l'enseignement qui permet d'attribuer un éventuel excédent de financement fédéral ; ce fonds sera dédié :

- 1) au financement des nouvelles filières ;
- 2) à une compensation budgétaire en cas de croissance extraordinaire dans des filières ;
- 3) à une éventuelle baisse du financement fédéral, qui risque d'arriver dans le cadre du programme de stabilisation de la dette de la Confédération.

La création de ce fonds de compensation pour l'enseignement représente une nouveauté importante en lien avec l'autonomie conférée à la HES-SO. La commission a relevé que ce fonds de compensation, que l'on pourrait aussi appeler fonds de fluctuation des recettes, permet de lisser d'une année à l'autre les éventuelles différences entre le budget et les comptes.

COMPTES 2016

L'organe de révision KPMG a été en mesure de délivrer une opinion d'audit conforme d'une part à la convention intercantonale et d'autre part à la nouvelle norme comptable MCH2. Il reste encore en suspens une recommandation relative au système de contrôle interne qui existe déjà dans certaines écoles, mais qui sera entièrement déployé et harmonisé la prochaine année. Ce dernier point sera ainsi vérifié par l'organe de révision dans le cadre de l'audit des comptes 2017.

Bien que la HES-SO soit maintenant passée sur un système de financement par enveloppe, 2016 appliquait le précédent modèle qui était articulé sur l'effectif étudiant, basé sur un forfait par étudiant calculé sur quatre années de référence.

Pour 2016, le Comité gouvernemental avait accepté le principe d'un financement forfaitaire réduit à 70% pour les étudiants supplémentaires sur la base de l'effectif au 31.12.2014. Pour mémoire, cette mesure répondait au constat que le forfait par étudiant présentait une caractéristique inflationniste. Pour boucler l'exercice en limitant la contribution cantonale, il avait été introduit une réduction linéaire des charges de 1.91%.

Le tableau des flux financiers ci-dessous donne la progression estudiantine par rapport au budget, qui est de +175 étudiants. Cette augmentation a un effet sur les subventions versées aux hautes écoles (+ CHF 1'894'428). De manière générale, les écoles ont fortement contribué à l'amélioration de la prévision estudiantine.

	Comptes 2015	Budget 2016	Boucllement final 2016		Boucllement final 2016 / Budget	Variation en %
<i>Nombre d'étudiant-e-s (EPT 2/6/4)</i>	16'539	16'992	17'166		175	+ 1.0%
Financement fédéral pour études principales (forfaits SEFRI)	142'222'597	141'539'053	141'307'635		-231'418	-0.2%
Financement fédéral Ra&D	9'957'288	9'430'000	11'607'792	↑	2'177'792	+23.1%
Financement AHES	11'994'021	11'152'305	12'219'298		1'066'993	+ 9.6%
Contributions des cantons partenaires	364'206'623	365'544'993	365'584'359		39'366	+ 0.0%
Produits financiers	-9'038	50'000	-22'881		-72'881	-145.8%
Total des sources	528'819'176	527'716'351	530'696'203		2'979'851	+ 0.6%
Total des subventions accordées aux hautes écoles	456'544'125	454'026'351	456'143'106		2'116'755	+ 0.5%
Résultat net HES-SO/Master	-794'470	-	-371'385		-371'385	-
Financement de la recherche et impulsions	31'300'000	31'300'000	31'068'582		-231'418	-0.7%
Financement Ra&D externe acquis à la HES-SO	9'957'288	9'430'000	11'607'792	←	2'177'792	+23.1%
Financement de la formation pratique	16'121'581	16'860'000	15'980'951		-879'049	-5.2%
Alimentations fonds et provisions	-	-	231'418		231'418	-
Charges communes de fonctionnement	15'458'090	15'800'000	15'798'887		-1'113	-0.0%
Amortissements	212'115	300'000	236'852		-63'148	-21.0%
Total des utilisations	528'819'176	527'716'351	530'696'203		2'979'851	+ 0.6%
Coût moyen total par étudiant-e	31'974	31'057	30'915		-143	-0.5%
Charge cantonale moyenne par étudiant-e	22'021	21'513	21'296		-217	-1.0%

Contributions cantonales

Au niveau des contributions cantonales, on constate dans le tableau ci-dessous que les montants du boucllement (CHF 365'584'359) correspondent quasi exactement à ceux qui avaient été budgétés (CHF 365'544'993), avec un écart de seulement CHF 40'000, cette stabilité réjouit aussi bien le Comité gouvernemental que la commission interparlementaire de contrôle.

	Montants à charge des cantons	En %	Montants à charge des cantons	En %	Montants à charge des cantons	En %	Ecart	En %
Cantons partenaires	Comptes 2015		Budget 2016		Comptes 2016		Comptes 2016 vs Budget 2016	
Fribourg	47'660'343	13.09%	48'056'061	13.15%	48'097'703	13.16%	41'642	0.09%
Genève	99'395'377	27.29%	100'769'835	27.57%	100'288'019	27.44%	-481'816	-0.48%
ARC	49'618'745	13.62%	48'803'150	13.35%	49'203'537	13.46%	400'387	0.82%
Vaud	120'659'281	33.13%	120'554'047	32.98%	120'821'664	33.05%	267'617	0.22%
Valais	46'872'877	12.87%	47'361'900	12.96%	47'173'436	12.90%	-188'464	-0.40%
TOTAL	364'206'623	100.00%	365'544'993	100.00%	365'584'359	100.00%	39'366	0.01%

BUDGET 2018

Pour rappel, l'objectif pour une institution de plus de 20'000 étudiantes et étudiants est d'atteindre une stabilité au niveau de sa gestion.

L'adoption du plan financier de développement (PFD) 2017-2020 ne dispense pas de l'exercice du processus budgétaire annuel. Le budget 2018 a été construit sur la base du nouveau modèle de financement par enveloppe qui permet de maîtriser les contributions cantonales. Ce modèle rompt le lien direct entre la croissance estudiantine et les subventions accordées aux écoles.

Les caractéristiques principales de ce modèle par enveloppe sont les suivantes :

- Simple à expliquer et à répliquer.
- Maîtrise des contributions cantonales totales.
- Prévisibilité élevée des subventions accordées aux hautes écoles.
- Rupture entre progression estudiantine et subventions aux hautes écoles.

CONTRIBUTIONS CANTONALES: BUDGET 2018

Concernant les contributions des cantons, on constate que la cible de 1% d'augmentation par rapport à l'année précédente est respectée.

	Budget 2017	Budget 2018	Ecart B2018 VS B2017
ARC	50'080'162 13.53%	50'289'224 13.47%	209'062 6.70%
Fribourg	49'545'588 13.38%	50'497'406 13.53%	951'818 30.52%
Genève	101'620'435 27.45%	101'990'856 27.32%	370'421 11.88%
Vaud	121'722'626 32.88%	122'872'010 32.91%	1'149'384 36.86%
Valais	47'214'086 12.75%	47'651'737 12.76%	437'651 14.03%
Total	370'182'897 100%	373'301'233 100%	3'118'336 100%

SUBVENTIONS AUX HAUTES ÉCOLES

Par rapport au budget 2017, les subventions aux hautes écoles augmentent de CHF 6 millions : de CHF 465'714'153 à **CHF 471'735'101**, montant qui inclut CHF 1.5 million pour les nouvelles filières.

	Budget 2017	Budget 2018	Ecart B2018 vs B2017
HE-Arc	40'380'761	40'795'330	414'569
HES-SO Fribourg	59'317'715	60'437'242	1'119'527
HES-SO Genève	137'867'947	139'400'993	1'533'046
HE vaudoises	125'883'737	127'211'368	1'327'631
HES-SO Valais-Wallis	53'237'816	53'659'371	421'555
HES-SO Master	17'795'527	18'801'337	1'005'810
HE Conventionnées	31'230'649	31'429'460	198'811
Total	465'714'152	471'735'101	6'020'949

3. RÉOLUTION DE LA COMMISSION RELATIVE À LA HEMU

Selon l'article 16 de la CoParl (Convention intercantonale sur la participation des parlements cantonaux), la commission interparlementaire de contrôle peut adresser par écrit des interpellations, des résolutions ou des postulats au Comité gouvernemental.

Lors de la séance du 20 novembre 2017, les présidents de délégations des trois cantons concernés par la HEMU Vaud, Valais, Fribourg, ont déposé la proposition de résolution ci-dessous considérant qu'il devenait indispensable de conduire un audit externe pour analyser de manière neutre et constructive l'avenir de la HEMU.

La résolution suivante a ainsi été adoptée par la commission interparlementaire de contrôle et adressée au Comité gouvernemental de la HES-SO :

« Préoccupées par la situation de la Haute école de musique (HEMU), les délégations fribourgeoise, valaisanne et vaudoise demandent au Comité gouvernemental et au Rectorat d'intervenir fermement pour qu'un audit externe soit mené à la HEMU. Une analyse indépendante s'impose pour définir les mesures à prendre afin que notre haute école puisse poursuivre sereinement son travail. »

A noter que cette résolution a été suivie d'effets, puisque, suite à l'audit externe, les responsables politiques des principaux bailleurs de fonds ont pris, en mars 2018, une série de mesures destinées à refonder durablement la gouvernance de l'institution, avec la volonté de créer les conditions qui permettront de rétablir la confiance et garantir les missions académiques de l'institution.

La commission souhaite qu'à l'avenir le Rectorat de la HES-SO soit impliqué par les autorités politiques en amont de la prise de décisions liées à la gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement d'une haute école. Le Rectorat a notamment pour mission d'assurer les missions académiques et la qualité de l'enseignement afin que les étudiants inscrits puissent compléter leur cursus.

4. INFORMATIONS RELATIVES À L'INSTITUTION

RENOUVELLEMENT DE L'ÉQUIPE RECTORALE

Dans un premier temps, le mandat de la Rectrice a été renouvelé pour une nouvelle période de quatre ans. La commission s'était d'ailleurs associée aux remerciements du Comité gouvernemental à l'attention de Mme Luciana Vaccaro pour son travail de grande qualité. En plus de son sens académique confirmé, elle démontre un sens politique aigu qui permet d'anticiper les problèmes et de les régler efficacement.

Ensuite, en novembre 2017, le Comité gouvernemental a validé l'équipe rectorale choisie par la Rectrice pour un mandat de quatre ans. Le Rectorat est ainsi composé des personnes suivantes :

- Luciana Vaccaro, Rectrice
- Yves Rey, Vice-recteur Enseignement
- Geneviève Le Fort, Vice-rectrice Qualité
- Christine Pirinoli, Vice-rectrice Recherche et Innovation (nouvelle).

PROCESSUS DE RÉGULATION DANS LE DOMAINE SANTÉ

A l'occasion de la rentrée académique 2017, des critiques ont été portées par certains étudiants sur le processus de régulation dans le domaine de la santé.

Pour rappel, l'impératif de régulation découle d'un manque de moyens pour financer et disposer de places de stage pour tous les étudiants. Cette régulation s'effectue sur la base de tests de type psychométrique qui visent à donner des chances équitables aux étudiants titulaires de maturités professionnelles et spécialisées. La Rectrice convient que le HES-SO doit mieux communiquer sur les objectifs de ce type de régulation, toutefois elle qualifie de partielles les critiques qui portent sur une ou deux questions parmi les 400 soumises aux candidats.

Par rapport à cette situation, la HES-SO va conduire une enquête pilote sur la filière sage-femme et vérifier que les tests ne prétèrent pas une catégorie spécifique d'étudiants par rapport à une autre. Il a également été indiqué que le Comité gouvernemental de la HES-SO se pencherait sur la problématique des tests de régulation. Il faut savoir que pour les mêmes raisons (places de stage), les admissions sont aussi régulées dans le domaine du travail social.

Il convient de se rappeler que la convention intercantonale sur la HES-SO prévoit spécifiquement à son article 10, alinéa 3, que la commission interparlementaire de contrôle doit être informée des éventuelles mesures de régulation des admissions.

EFFECTIFS

La HES-SO comptait un peu plus de 21'000 étudiantes et étudiants à la rentrée 2017, soit une très légère augmentation par rapport à l'année précédente. Ces statistiques laissent à penser que la HES-SO a atteint une certaine stabilité en termes de croissance estudiantine.

On constate quelques augmentations intéressantes, notamment dans le domaine de la santé, en particulier à la haute école Arc et à la HEdS Fribourg, ce qui est réjouissant compte tenu de la pénurie de personnel dans ce domaine. On relève aussi des augmentations d'effectifs à l'hepia de Genève dans les filières d'ingénierie et d'architecture, secteur également en pénurie de personnel où il est important de former des jeunes plutôt que de devoir aller chercher de la main d'œuvre à l'étranger. L'école hôtelière de Lausanne (EHL), associée par convention, continue quant à elle sa progression et son expansion.

En économie et services, l'augmentation était nettement plus faible en 2017 par rapport à la croissance de 6 ou 7% des années précédentes, ce qui laisse à penser qu'un plafond est atteint au niveau des effectifs.

Évolution de nombre d'étudiant-e-s par domaine :



NOUVELLES FILIÈRES BACHELOR ET MASTER

Le Comité gouvernemental a autorisé l'ouverture de deux nouveaux Masters en 2017, celui en ostéopathie et celui en sciences de la santé développé conjointement avec l'UNIL, ce Master comprend cinq orientations : ergothérapie, nutrition et diététique, physiothérapie, sage-femme, technique en radiologie médicale.

Malgré l'ouverture de nouveaux Masters, la HES-SO tient à rappeler que le Bachelor reste le diplôme professionnalisant de sortie par excellence pour les étudiants de la HES-SO. Le taux d'employabilité de près de 97% pour les titulaires d'un Bachelor de la HES-SO démontre d'ailleurs l'adéquation des formations avec les besoins du marché du travail.

Dans sa séance de novembre 2017, le Comité gouvernemental a approuvé l'ouverture de nouvelles filières pour la rentrée 2018 :

- Un Bachelor en ingénierie et gestion industrielles qui s'ouvrira conjointement à la HEIG-VD à Yverdon et à la HE-Arc Ingénierie à Neuchâtel. Il s'agit de former des ingénieurs de production afin de répondre aux besoins de l'économie et de tenir compte de l'évolution du monde industriel.

Cette nouvelle orientation a pour conséquence la fermeture de la filière d'ingénierie de gestion qui existe à la HEIG-VD et de l'une des orientations de la filière microtechnique qui se trouve à la HE-Arc. Cela signifie que les coûts engendrés par le nouveau Bachelor seront limités dans leur impact pour les cantons.

- Un Master en psychomotricité ouvrira à Genève en remplacement de l'actuel Bachelor offert exclusivement à la Haute école de travail social - Genève (HETS-GE). L'objectif de ce Master est de s'adapter à l'élargissement du domaine de la psychomotricité notamment aux personnes âgées, principalement dans des situations de réhabilitation.

CONVENTION D'OBJECTIFS QUADRIENNALE

Déjà présentée à la commission en 2016, la première convention d'objectifs quadriennale 2017-2020 a été signée le 9 mars 2017 entre les cantons partenaires et la HES-SO. Ce document précise les missions de la HES-SO et les objectifs à atteindre pour la période 2017-2020.

Au niveau de son contenu, la convention d'objectifs est structurée autour des quatre axes stratégiques majeurs que sont la formation, la recherche appliquée et développement, les contributions à la société et la politique institutionnelle.

Chacun de ces axes est décliné en une série d'objectifs. La Rectrice a relevé les points forts suivants de la convention d'objectifs :

- Offrir des formations attractives et de qualité.
- S'assurer de l'adéquation entre les formations HES et les besoins du tissu économique, social, sanitaire et culturel régional.
- Mettre l'accent sur les secteurs dits pénuriques (santé et technique).
- Renforcer de la «voie royale» qui mène à la HES-SO, c'est-à-dire la voie de l'apprentissage et de la maturité professionnelle.
- Développer des partenariats et collaborations entre différentes hautes écoles universitaires.

Le degré de réalisation des objectifs sera suivi et évalué à l'aide d'indicateurs.

RAPPORT ANNUEL DE LA HES-SO 20161

En préambule, la commission relève le format très intéressant de ce document. Le rapport annuel, sous cette forme, est un outil qui sert à communiquer les caractéristiques de la HES-SO, son positionnement au sein du paysage suisse de l'enseignement tertiaire, et ses ambitions ; ceci en plus des états financiers et des informations statistiques qui figurent en deuxième partie du rapport.

Le but est de mettre en avant les caractéristiques de la HES-SO qui est :

- PROFESSIONNALISANTE ; la HES-SO se différencie ainsi des universités par le caractère appliqué de ses formations, et par le niveau de sortie qui est très majoritairement le Bachelor.
- INNOVANTE ; la HES-SO se différencie par exemple des enseignements ES par un enseignement ancré dans la recherche appliquée et par la volonté de doter les étudiants de compétences réflexives. Cette capacité d'innovation est mise au service du développement économique et social.
- INTERDISCIPLINAIRE ; la HES-SO est composée de six domaines très différents qui composent un véritable réseau de savoirs dont le potentiel est décuplé par les collaborations interdisciplinaires et aussi par une saine compétition (émulation) entre les hautes écoles.
- ENRACINÉE ; la HES-SO est une école intercantonale au service de toutes les régions ; grâce à la HES-SO l'ensemble de la Suisse occidentale bénéficie d'une offre cohérente de formation et de recherche universitaires professionnalisantes.
- OUVERTE ; la HES-SO se mesure aux standards de qualité internationaux et se nourrit des échanges de savoir au niveau international. La HES-SO prépare ses étudiants à un monde global et interculturel : un ancrage local avec une ouverture internationale.
- DÉCOMPLEXÉE ET RAYONNANTE ; la HES-SO se positionne clairement comme leader sur le plan national dans les thématiques de l'innovation pédagogique. La HES-SO est un acteur à part entière de la vie culturelle en Suisse romande et participe à la diffusion du savoir et la résolution de grandes questions de société.

¹ <https://www.hes-so.ch/data/documents/Rapport-annuel-HES-SO-2016-8684.pdf>

5. THÉMATIQUE ANNUELLE 2017 : LA QUALITÉ

MENER LES TRAVAUX EN VUE DE L'ACCREDITATION INSTITUTIONNELLE DE LA HES-SO (OBJECTIF 4.2 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)

Cette thématique a été présentée à la commission tout au long de l'année principalement par Mme Geneviève Le Fort, Vice-rectrice Qualité qui a pour tâche de conduire l'accréditation institutionnelle dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) ; elle a notamment rappelé lors de son premier exposé que :

- Les hautes écoles ont l'obligation de mettre en place des systèmes de qualité.
- Le système qualité doit couvrir l'ensemble des missions de l'institution : Enseignement (démarche d'évaluation harmonisée au niveau HES-SO), Ra&D (évaluation des conditions qui permettent la production de la Ra&D), Prestations de services, Politique institutionnelle.
- La mise en place du système qualité à la HES-SO doit être à l'image de l'institution : asymétrique, diversifié et décentralisé.
- Selon la LEHE, l'accréditation institutionnelle est une condition pour le droit de délivrer des diplômes HES. L'objectif du Rectorat est de déposer la demande d'accréditation auprès du CSA (conseil suisse d'accréditation) en 2017, ce qui mènerait à une décision en mars 2019.
- L'évaluation porte sur le système qualité mis en place, non pas sur la qualité des missions elles-mêmes.

La deuxième présentation portait sur l'évaluation des filières d'études : les hautes écoles sont responsables de mettre en place les mesures, les instruments, les outils, etc. pour assurer et garantir la qualité de leurs filières d'études, donc la qualité de leur enseignement.

Le cycle d'évaluation des filières se déroule sur 7 ans et contient 3 phases : À la fin de l'année 1 : une première autoévaluation sommaire ; À la fin de l'année 3 : une autoévaluation cumulative des trois années d'exploitation de la filière d'études ; À la fin de l'année 6 : une autoévaluation cumulative des six années d'exploitation, l'autoévaluation est transmise à un groupe d'experts externes à la HES-SO.

La période pilote se terminera à fin 2017 avec 12 filières qui se trouvent en phase 1. A ce stade, ce dispositif semble largement reconnu comme un vrai outil de réflexion et de développement.

La troisième présentation avait pour thème la Qualité dans la Recherche et le développement : voici quelques points forts de la recherche appliquée à la HES-SO :

- Fort ancrage dans la pratique.
- Collaboration avec des partenaires terrain (entreprises ou institutions) ; certains projets de recherche se déroulent au sein même d'institutions, par exemple en santé ou travail social.
- Lien fort entre la mission de recherche et l'enseignement.

En parallèle avec l'évaluation des filières, les hautes écoles et les domaines ont demandé de préparer un processus similaire sur l'évaluation de la qualité de leurs instituts / entités de recherche. Pour répondre à ces demandes, le Rectorat a mis en place une démarche d'évaluation volontaire.

6. REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

REMERCIEMENTS

La Commission fonctionne efficacement grâce à la collaboration fructueuse avec les responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Luciana Vaccaro, Rectrice, M. Oskar Freysinger, président du Comité gouvernemental de la HES-SO jusqu'en mars 2017, et Mme Anne Emery-Torracinta qui lui a ensuite succédé à la présidence.

Nos remerciements vont aussi à Mme Céline Bulliard, adjointe au Secrétariat général de la HES-SO et à M. Yvan Cornu, secrétaire de commission parlementaire au Secrétariat général du Grand Conseil vaudois qui ont œuvré à l'organisation de nos travaux.

CONCLUSION

La commission recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura de prendre acte de ce rapport d'activité 2017 de la commission interparlementaire de contrôle sur la HES-SO.

Orsières, le 14 juin 2018

Joachim Rausis

Député au Grand Conseil valaisan

Président en 2017 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO